

Gerzat le 6 mars 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean ALBISETTI, Maire.

M. MEILHAC est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2020, l'ordre du jour est examiné.

Tarifs service culturel 2019 – 2020

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de valider les tarifs spécifiques suivants :

- Sortie Hors les murs à Lurcy-Lévy / Street art, le 6 juin 2020 : 20€/personne
- Rajout du tarif « jeunes » : 10€ pour les moins de 16 ans.

Demande de subvention au Conseil Régional – Installation d'un système de vidéo-protection

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour et 1 voix contre**, a approuvé le plan de financement pour l'installation d'un système de vidéo-protection et a autorisé Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional pour une somme de 30 000 €.

Construction d'une école de musique en éléments modulaires - Avenants

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants des entreprises qui traduisent une diminution de 185,97 € HT et portent ainsi le montant total des marchés de travaux à 631.480,51 € HT.

Travaux d'éclairage public – Convention avec le SIEG

Dans le cadre du programme de travaux d'éclairage public 2020 du SIEG, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé le programme de travaux et, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour la réfection de l'éclairage du gymnase Cronier, et a fixé le fonds de concours de la commune à 15.004,80 € H.T.

Modification de la régie de recettes et d'avances pour la gestion des badges de télégestion des bâtiments municipaux

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'insérer un article 8bis, fixant à 1500 € le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur.

Modification du tableau des effectifs – Transformation de poste

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet, afin de nommer un agent par la procédure d'intégration directe.

Portage foncier par l'EPF SMAF Auvergne – Propriété Letrouge

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une résidence seniors sur l'emplacement réservé n°15 du PLU.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de confier le portage foncier des parcelles BK 297 et BK 1362 à l'EPF Smaf Auvergne et a accepté les modalités de paiement sur la base de la négociation amiable de 290 000.00€.

Vente Commune à Auvergne Habitat – BK 397 pour partie

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, le Conseil Municipal, **par 28 voix pour et 1 voix contre**, a autorisé la vente d'une partie d'un ensemble immobilier sise rue Emile Zola et Allée Antony Bardin à GERZAT, cadastrée BK397, à la société Auvergne Habitat. La transaction, sera réalisée au prix de 590 000.00€.

Intégration des délaissés du lotissement Champfleuri

Suite à la délibération du Conseil métropolitain du 14 février 2020, intégrant les voiries privées dans le domaine public Métropolitain lotissement « Champfleuri », le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé l'intégration au profit de la commune, à titre gratuit, des parcelles BC 139, BC 9 et BC 93.

Déclassement et désaffectation puis vente commune à M. Haon - BO448

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour**, a décidé :

- d'autoriser la désaffectation de la parcelle cadastrée BO 448 et prononcer le classement dans le domaine privé de la commune.
- d'autoriser la vente au profit de M. HAON Raphaël. Cette transaction sera réalisée au prix de 100 € le m² soit 14 300 € hors frais de notaire qui resteront à la charge de l'acquéreur.

Echange de parcelles avec les Consorts Mordefroid

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les échanges par acte notarié des biens cadastrés BA5 et BO376 comme suit :

- Cession des consorts Mordefroid à la commune de 315 m² de la parcelle BO 376 pour un montant de 2 520€ (sur la base de 8€ le m²)
- Cession de la commune aux consorts Mordefroid de 224 m² de la parcelle BA 5 pour 336 € (sur la base de 1.5€/m²).
- Un montant de 2 184 € en supplément de l'équilibre pour les consorts MORDEFROID

Acquisition de la parcelle BW27 entre la Commune et les Consorts Dauphant

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée BW 27 de 1280 m² sise lieu-dit « La Vierge » au prix de 1 800.00 € et a précisé que M. le Maire sera chargé de prendre un arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

Acquisition de la parcelle AB 296 entre la commune et Madame CRONIER

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AB 296 de 2 675m² sise lieu-dit « Les Plantades » au prix de 31 000.00€ et a précisé que M. le Maire sera chargé de prendre un arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

Demande de rétrocession cimetière

Suite à la demande de M. Favier, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté la rétrocession, à titre gratuit, des concessions n° 250 et 251 situées dans le cimetière C, allée des Lys, superficie totale de 5 m².

Vœu du Conseil Municipal de Gerzat : la revitalisation de l'usine Luxfer et le soutien aux salariés

Soucieux de préserver les activités industrielles de pointe sur le territoire métropolitain et souhaitant le respect du Plan de Sauvegarde de l'emploi, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'apporter à nouveau son soutien aux salariés et à leurs familles, de se joindre à Madame la Préfète et aux différents partenaires institutionnels pour demander à Luxfer Gas Cylinders d'accorder un moratoire de trois mois avant de démanteler l'outil de production et ainsi permettre de trouver un repreneur ; et d'enjoindre la société Luxfer de procéder aux opérations de dépollution prévues réglementairement.

Information rapport d'activité et compte administratif du SIEG 2018

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été informé au titre de l'année 2018 pour le SIEG du rapport d'activité et du Compte Administratif.